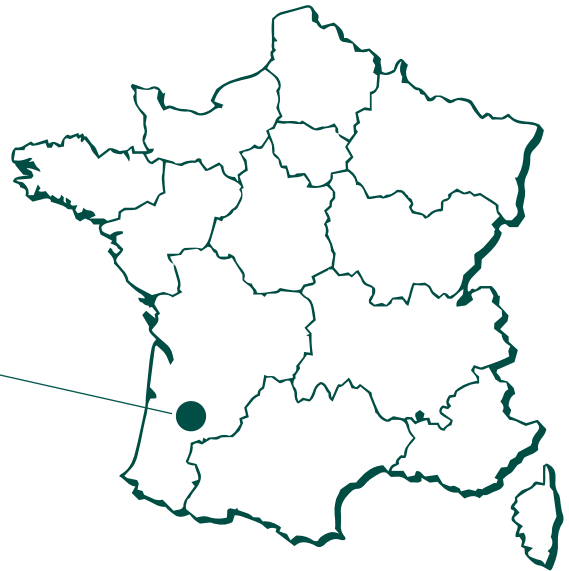




Rénovation énergétique des bâtiments publics

Direction départementale interministérielle (DDI)

Agen, Nouvelle-Aquitaine



La mesure

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État. Une enveloppe de 4 milliards d'euros, répartie entre les collectivités territoriales et l'État, doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

La belle histoire

La Direction départementale interministérielle (DDI) du Lot-et-Garonne conduit une mission spécifique de rénovation des locaux de la Direction départementale des Territoires d'Agen. Les trois bâtiments qui abritent 140 agents datent des années 1970. Ils ne répondent plus aux normes environnementales et ne correspondent plus aux besoins de ses usagers. Le premier projet de rénovation améliorera les performances énergétiques des bâtiments et le second permettra de reconfigurer une partie des locaux.

En répondant à l'appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments publics », la DDI a sollicité un financement de 820 000 euros pour le remplacement des centrales de traitement d'air, de la chaudière à gaz et du système de chauffage de tous les locaux. Elle envisage également la pose de panneaux photovoltaïques et de pare-soleil sur les façades du bâtiment principal. L'enveloppe budgétaire inclut enfin le remplacement de l'éclairage extérieur par des bornes LED.

L'arrivée de 16 nouveaux agents dans les prochains mois demande un réaménagement de plusieurs espaces dans lesquels sont prévus des travaux de cloisonnement et d'embellissement. Cette restauration des locaux réduira les dépenses énergétiques et améliorera le confort des lieux.

Témoignage

Christian Randoulet

Chargé de mission performance et gestion

“ Le plan France Relance permet de rendre les bâtiments plus opérationnels et moins énergivores. Ces travaux, envisagés depuis plusieurs années, amélioreront les conditions de travail des agents. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités » ou « Administrations »
- 3 Mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics »